

**CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 18 JANVIER 1999**

**Compte rendu**

L'Assemblée Communale s'est réunie le lundi 18 janvier 1999 à 18 heures, sous la présidence de M. Robert SCHWINT, Maire.

***Etaient présents*** : M. SCHWINT, M. MILLE, M. NOT, M. PINARD, M. HUMBERT, M. AUTARD, M. RUEFF, M. EDOUARD, M. NUNINGER (à compter de la question 2), M. ANTONY, M. VUILLEMIN, M. FUSTER (à compter de la question 2), M. BOICHON, M. BARETJE, M. THIRIET, M. MEUNIER, Mme TETU, Mme BULTOT, M. ROIGNOT, Mme DUFAY (à compter de la question 2), M. FERREOL (jusqu'à la question 3), M. TISSOT, M. GIRARD, Mme MAISIERES (à compter de la question 2), M. JEANNIARD, M. LOYAT, M. DAHOUI, M. SANTI, M. CHRISTELLE, M. HAGOPIAN, M. VOUILLOT, M. DUMONT, Mlle GEIGER, M. POMEZ, M. VENTARD, M. GRAPPIN, M. DUVERGET, M. SALOMON, Mme WEINMAN, M. RENOUD-GRAPPIN (à compter de la question 2), M. BONNET, M. SENNERICH, Mme MONTEL.

***Absents*** : M. NUNINGER (jusqu'à la question 2), M. FUSTER (jusqu'à la question 2), M. REGNIER, M. JEANNEROT, M. LAGRANGE, M. FOUSSERET, M. JUSSIAUX, Mme DUFAY (jusqu'à la question 2), M. FERREOL (à compter de la question 3), Mme GUINCHARD-KUNSTLER, Mme MAISIERES (jusqu'à la question 2), Mme CUENIN, Mlle ZILLI, M. SANCHEZ, M. JACQUEMIN, M. THIRODE, M. TABOURNOT, M. RENOUD-GRAPPIN (jusqu'à la question 2).

***Secrétaire*** : M. VENTARD.

***Procuration de vote*** :

***Mandants*** : M. REGNIER, M. JEANNEROT, M. LAGRANGE, M. FOUSSERET, M. JUSSIAUX, M. FERREOL (à compter de la question 3), Mme GUINCHARD-KUNSTLER, Mme CUENIN, Mlle ZILLI, M. JACQUEMIN, M. THIRODE, M. TABOURNOT.

***Mandataires*** : M. ANTONY, M. FUSTER, M. VUILLEMIN, M. BOICHON, M. POMEZ, M. ROIGNOT (à compter de la question 3), Mme DUFAY, M. HUMBERT, M. EDOUARD, Mme WEINMAN, M. BONNET, M. DUVERGET.

\* \* \* \* \*

**1 - Exercice 1998** - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'Assemblée a donné acte de ce bilan à M. le Maire.

## **2 - Orientations budgétaires pour l'année 1999**

M. VUILLEMIN, Premier Adjoint, a présenté les orientations budgétaires qui permettent d'appréhender le budget dans un horizon dépassant les 12 mois à venir.

### ***1 - Le contexte budgétaire***

Il dépend des orientations budgétaires de l'Etat.

#### *a) Le pacte de croissance et de solidarité*

D'une durée de 3 ans, il succède au pacte de stabilité et en reprend le principe général.

La progression de l'enveloppe normée sera égale à l'indice prévisionnel des prix augmenté de 20 % du Produit Intérieur Brut (environ 1,8 %).

#### *La Dotation Globale de Fonctionnement*

Pour Besançon, le montant est estimé à 202 MF (200 MF en 1998).

#### *b) La Dotation de Solidarité Urbaine*

Elle serait de 12,8 MF (9,8 MF en 1998).

#### *c) Réformes fiscales*

Taxe professionnelle : la perte de recette due à la suppression (progressive sur 5 ans) de la part salariale de l'assiette de cette taxe fera l'objet d'une compensation. A Besançon, la part salaires exonérée dès 1999 représente 30 % de la matière imposable (salaire + investissement) et 78 % de la totalité.

Compensation REI (Réduction pour Embauche et Investissement) : la loi institue sa suppression pour moitié en 1999 et totalement en 2000.

## ***II - La situation financière***

### *a) La dette*

Depuis plusieurs années, la Ville a engagé une politique de maîtrise de son endettement et de négociation de sa dette.

Ainsi en 1996, sa capacité de désendettement était de 5 ans (11 ans pour les villes de + 100 000 habitants). En 1998, l'encours de la dette par habitant était de 7 163 F à Besançon (7 862 F pour les villes de + 100 000 habitants).

Cette politique a permis de diminuer les charges financières, de dégager des marges et donc d'augmenter les crédits affectés à la section d'investissement sans augmenter le recours à l'emprunt.

Le taux de couverture des dépenses d'investissement en 1998 était de :

- 42,8 % par emprunt (60 % en 1996)
- 53,5 % par autofinancement (37 % en 1996).

### *b) La fiscalité*

#### \* La structure de l'impôt

Les bases ont augmenté régulièrement sur la période 1993-1997 :

- + 10,11 % pour la taxe d'habitation
- + 20,24 % pour le foncier bâti
- + 16,24 % pour la taxe professionnelle.

La baisse des bases de taxe d'habitation en 1997 a bénéficié à tous les Bisontins.

#### \* Les taux

Sur la période 1989-1998, ils ont évolué de la manière suivante :

- + 4,1 % pour la taxe d'habitation
- + 4,2 % pour le foncier bâti
- + 4,2 % pour la taxe professionnelle.

En 1998, Besançon apparaît à la 20ème place sur 50 pour la taxe d'habitation et à la 37ème place pour la taxe professionnelle (enquête AMGVF).

Pour 1999, la pression fiscale sera modérée (au plus 1 %). Les mesures fiscales prises en 1997 en faveur d'établissements situés en ZRU et ZUS seront maintenues.

### ***III - Orientations pour 1999***

L'enjeu majeur est celui de l'activité économique et de l'emploi. 224 MF seront affectés au programme de travaux et d'équipement (204 MF en 1998).

A ces crédits, il convient d'ajouter les subventions d'équipement destinées :

- à la poursuite du programme de la City
- au développement du Parc Scientifique et Industriel
- à la Citadelle
- au Parc des Expositions, à la salle multifonctionnelle.

Le programme concerne :

- la vie quotidienne (écoles, crèches, transports en commun)
- l'image et l'identité de la capitale régionale (Place Marché/Beaux-Arts, Musée du Temps, Parc des Expositions, Salle Multifonctionnelle...)
- l'économie et l'emploi par le développement des zones d'activité (ZAC Louise Michel, Planoise, La Fayette, Hauts du Chazal, PSI, Ilot Pasteur...).

Pour demain, il est envisagé de prendre en compte la reconversion de la zone des Prés de Vaux, la poursuite du développement touristique, l'utilisation des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication pour rendre plus attractif le secteur de Besançon.

M. VUILLEMIN a rappelé en conclusion les deux faits nouveaux de l'année 1999 : l'arrivée de l'Euro et la création du budget annexe Déchets. Il a également souligné que les choix définis par les orientations budgétaires permettront d'être en phase avec le projet défini en 1995, de soutenir l'activité économique et l'emploi et de préparer l'avenir.

Après un large débat auquel ont participé M. SCHWINT, Mme WEINMAN, Mme MONTEL, M. DUVERGET, M. VUILLEMIN, M. FUSTER, M. BOICHON, M. THIRIET et M. DAHOUI, ce rapport sur les orientations budgétaires pour 1999 a été adopté à la majorité, 2 Conseillers ayant voté contre et 9 s'étant abstenus.

### **3 - La politique municipale d'urbanisme**

Après avoir rappelé l'histoire de l'aménagement de Besançon, notamment depuis le début du siècle, M. ANTONY, Adjoint chargé de l'Urbanisme, a fait le point sur l'état actuel du développement de la cité et sur le projet proposé pour l'organisation future de l'espace.

#### ***I - L'habitat***

Après étude de l'évolution démographique et des besoins en logements, il est envisagé un objectif de 900 logements neufs par an en maintenant 75 % de cette production en collectif de qualité et 25 % de maisons individuelles.

Dans les zones d'urbanisation ultérieure recensées (zones NA), 300 hectares environ pourront être destinés à l'habitat.

Des projets sont envisagés sur tous les secteurs de la Ville : le grand centre (opérations d'aménagement), les POS Sud et Est qui sont en révision, le POS Nord qui doit être mis en révision.

Le souhait est de multiplier par trois le nombre de logements en ZAC (production d'un minimum de 300 logements), ce qui implique une ouverture rapide de nouvelles zones d'aménagement.

#### ***II - Les déplacements***

La réflexion dans le cadre du Plan de Déplacement Urbain passe par la hiérarchisation des modes de déplacement :

- Centre-Ville : transports en commun et parkings de proximité - construction de places de parking liées au permis de construire

- Proche périphérie : approche prioritaire des transports en commun - nouvelles normes de stationnement des projets immobiliers - développement de la fonction multimodale de la gare Viotte

- Quartiers extérieurs : mixité voitures particulières et transports en commun - voies urbaines structurantes - transports en commun d'agglomération (lignes SNCF).

### ***III - Organisation des sites de développement économique***

L'offre doit être multiforme :

- soutien au développement de l'Université (Campus de la Bouloie, centre ancien, Pôle Santé)
- création de zones d'activité, l'offre foncière étant principalement orientée sur le Nord et l'Ouest (230 ha disponibles).

### ***IV - Action sur la centralité***

Le rang de la capitale régionale doit être affirmé. Il est important aussi de conforter la centralité du centre-ville et l'idée d'un centre unique, notamment par :

- la mise en valeur du patrimoine architectural
- la diversification de l'habitat
- la redynamisation économique
- le rayonnement culturel
- des opérations d'urbanisme (City - Prés de Vaux - Mouillère).

### ***V - Qualité de vie dans les quartiers***

Cette politique passe par :

- la réhabilitation (plutôt que la construction)
- la diversification de l'habitat
- la réflexion sur la vente du patrimoine social
- la dédensification (suppression de 300 logements)
- des réaménagements (Ile de France par exemple avec des espaces jeux et détente).

Parallèlement la réflexion doit porter sur la possibilité d'offrir des emplois et des services dans les quartiers.

Enfin, la mobilisation contre l'insécurité reste une priorité.

Après un large débat auquel ont participé M. SCHWINT, M. DUVERGET, M. RENOUD-GRAPPIN, M. BONNET, M. RUEFF, M. POMEZ, M. LOYAT, M. PINARD, M. ANTONY, Mme WEINMAN, ces propositions sur le projet urbain de Besançon ont été adoptées à l'unanimité, 11 Conseillers s'étant abstenus.

#### **4 - Comptabilité :**

##### **4.1 - Exercice 1998 :**

4.1.1 - Ouvertures de crédits reprises au budget par décisions modificatives

Adopté à l'unanimité.

4.1.2 - Transferts de crédits

Adopté à l'unanimité.

4.1.3 - Valorisation des travaux d'investissement effectués en régie

Adopté à l'unanimité.

##### **4.2 - Exercice 1999 :**

4.2.1 - Ouvertures de crédits reprises au budget supplémentaire suite à la mise en place du budget annexe Déchets

Adopté à l'unanimité.

4.2.2 - Ouvertures de crédits d'investissement

Adopté à l'unanimité.

4.2.3 - Décision d'octroi et de versement de subventions et participations

Adopté à l'unanimité.

N'ont pas pris part au vote pour les établissements concernés : M. BARETJE, Président du Comité des Fêtes et de l'Harmonie Municipale, M. DAHOUI, Vice-Président du COS du Personnel de la Ville de Besançon, M. ANTONY, Président de la SAIEMB, M. le Maire, Président du Comité Syndical du Syndicat Mixte de Micropolis, M. BOICHON, Président de l'OTSI, M. le Maire Président et M. ROIGNOT, Vice-Président de la SEM Citadelle, M. le Maire Président et M. GIRARD, Vice-Président du CCAS, Mme DUFAY, Présidente de la Régie des Quartiers.

#### 4.2.4 - Indemnités communales pour travaux supplémentaires aux agents des services fiscaux

Adopté à l'unanimité.

#### **5 - Syndicat Mixte du Parc Scientifique et Industriel de Besançon** - Participation aux frais de fonctionnement de l'année 1998 - Transfert de crédit

Adopté à l'unanimité.

#### **6 - Plan Local d'Insertion Economique** - Avance de trésorerie à l'association

A l'unanimité, le Conseil Municipal a accordé une avance de trésorerie de 2 MF à l'association du PLIE destinée à lui servir de fonds de roulement dans l'attente du versement des fonds européens et a autorisé M. le Maire à signer la convention à intervenir.

#### **7 - Ressources budgétaires pour l'année 1999** - Modificatif à la délibération du 14 décembre 1998

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé les modifications ou précisions suivantes :

##### *a) Ordures ménagères (redevance générale)*

Tarif unique pour les conteneurs de 120 et 140 litres

- collecte bi-hebdomadaire : 1 728 F

- collecte tri-hebdomadaire 2 593 F

##### *b) Bibliothèques (droits d'abonnement tous supports)*

L'abonnement de 18 mois (au titre de l'incitation à la lecture) et l'abonnement de 3 mois ne concernent que les Bisontins.

**8 - Marché 1999 d'effets d'habillement** - Adoption du cahier des charges - Lancement de la procédure d'appel d'offres

Adopté à l'unanimité.

La séance est levée à 21 heures 35.

Hôtel de Ville, le 22 janvier 1999

Le Maire,  
Robert SCHWINT.

Affiché, conformément à la loi,  
Le 22 janvier 1999  
Pour le Maire,  
L'Adjoint,